

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

---

**Question 24**

Réf. : SCGM-19      Doc. : 5      Page(s) : 2      Ligne(s) : 19-21

« L'autre volet de ce type de recherche s'adresse aux études comportementales effectuées parmi les utilisateurs et les partenaires commerciaux impliqués dans les PAEE et vise à déterminer la notoriété des programmes. »

- 24.1 Veuillez confirmer que le but de ce type de recherche est principalement de « déterminer la notoriété des programmes » ?
- 24.2 Dans la négative, veuillez préciser le but de ce type de recherche ?
- 

**Réponse**

**24.1** Non, la recherche de marché ne vise pas principalement à déterminer la notoriété des programmes.

**24.2** Le but de la recherche de marché est de recueillir des données essentielles afin d'établir la pertinence d'une intervention ainsi que les paramètres de celle-ci, le cas échéant. Quant à la recherche comportementale, elle précise la façon dont les équipements seront utilisés. La notoriété des programmes n'est qu'une composante de l'évaluation de marché.